

Infirmière en trois ans... raté pour Éliisa - 11/09/2017

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -

En commençant les études d'infirmière en 2015, on finissait en 2018. Mais des crédits perdus en route prolongent jusqu'en 2019. Explications.

Éliisa (nom d'emprunt) suit des études d'infirmière. Elle vient de réussir les crédits qu'elle passait en 2e année, et pensait entamer sa dernière année... Mais c'était compter sans ces examens du 1er bloc, qu'elle n'a toujours pas réussis. Pour Éliisa, le fait de rater une fois de plus ses examens du bloc 1 l'a fait basculer sur le nouveau modèle des études d'infirmières, en quatre ans.

Les études d'infirmières sont passées à quatre ans à la rentrée dernière (2016-2017). *«Le décret prévoit des mesures transitoires pour le passage du programme de 180 à 240 crédits, explique Cécile Dury, directrice de la catégorie paramédicale à l'Henallux. Les étudiants qui sont passés dans le bloc 2 avec une réussite à 45 crédits (NDLR une année = 60 crédits) avaient encore pour certains 15 crédits du bloc 1 à présenter à nouveau. Les mesures transitoires prévoient que les crédits non acquis du bloc 1 peuvent être présentés uniquement au cours de l'année académique suivante. Ce qui donne à l'étudiant jusqu'à 6 chances de valider ces crédits.»* Cette mesure ne pouvait pas s'éterniser: s'ils échouaient à nouveau en septembre 2017 les crédits du bloc 1, ils basculaient dans le programme en 240 crédits.



Programme annuel à constituer

Les étudiants qui sont dans le même cas qu'Éliisa doivent construire un PAE, programme annuel de l'étudiant, qui comporte les unités échouées et celles qui constituent la suite du cursus, dans le nouveau programme en 240 crédits. *«Les mesures étaient connues»,* dit Cécile Dury. Mais comme pour les études en médecine ou d'autres réformes, les changements ont été décidés dans l'urgence, avec une mise en application rapide, qui a pris de cours les écoles et les étudiants

Pour les étudiants en année diplômante, les mesures transitoires pourraient faire l'objet d'une réévaluation: on pourrait peut-être leur permettre de continuer dans le programme en 180 crédits... La décision devrait tomber avant la rentrée académique.

Anne SANDRONT (L'Avenir)